

CONDITIONS GÉNÉRALES

Eric Kuster Metropolitan Luxury Antwerpen BVBA

Ces Conditions générales d'ERIC KUSTER Metropolitan Luxury Antwerpen BVBA, société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à (BE-2018) Anvers, Mechelsesteenweg 30-32, Belgique, numéro d'entreprise 0506.698.702 (ci-après 'ERIC KUSTER') ont été mises à disposition au moment de l'offre et peuvent être téléchargées sur le site d'ERIC KUSTER : www.erickuster.com. Sauf convention expresse contraire, ces Conditions générales s'appliquent à toute offre, tout bon de commande, toute promotion, toute proposition ou tout contrat conclu par ou avec ERIC KUSTER. L'application de ces Conditions générales est acceptée par le Consommateur (ainsi que défini ci-après) par le simple fait de la conclusion du Contrat (ainsi que défini ci-après) ou l'acceptation d'une fourniture. Ces conditions générales de vente s'appliquent uniquement aux Consommateurs dans le sens du Livre VI du Code de droit économique, ainsi qu'inséré par la Loi du 21 décembre 2013 portant insertion du livre VI « Pratiques du marché et protection du consommateur » dans le Code de droit économique et portant insertion des définitions propres au livre VI, et des dispositions d'application de la loi propres au livre VI, dans les Livres I^{er} et XV du Code de droit économique (MB 30 décembre 2013 ; err., MB 20 janvier 2014, err., MB 18 mars 2014, err., MB 24 mars 2014).

Généralités

1. ERIC KUSTER est une entreprise spécialisée dans la vente de meubles (design), de tissus et de Produits connexes haut-de-gamme qui, sur commande, met au point et met en œuvre des projets d'intérieur.
2. Ces Conditions générales font partie intégrante de l'Offre signée entre ERIC KUSTER (Entrepreneur) et le Consommateur. L'acceptation de l'Offre entraîne l'application de ces Conditions générales.
En cas de conclusion d'un Contrat à distance ou d'un Contrat hors des locaux de vente, le texte de ces Conditions générales est mis à la disposition du Consommateur par voie électronique, de telle manière que ce dernier puisse facilement être archivé par le Consommateur sur un support durable. Les Conditions générales peuvent en outre être

3. téléchargées sur le site d'ERIC KUSTER : www.erickuster.com.
4. Si, outre ces Conditions générales, des conditions produit ou des conditions service spécifiques s'appliquent, le troisième article de ces Conditions générales s'applique par analogie et le Consommateur pourra, en cas d'incompatibilités, s'en rapporter à la disposition applicable qui lui est la plus favorable.
5. Ces Conditions générales s'appliquent à toutes prestations de service, à tous Produits et/ou à tous travaux exécutés par ou pour le compte d'ERIC KUSTER, quelle que soit la qualité dans laquelle lesdites prestations de service, lesdits travaux et/ou la fourniture de biens et de Produits sont exécutés.
6. Les dérogations à ces Conditions générales ne sont valables que si et dans la mesure où elles ont été convenues expressément et par écrit entre les parties. Dans la mesure où de telles dérogations n'ont pas eu lieu, les dispositions de ces Conditions générales restent pleinement d'application.

Définitions

7. Les termes ci-dessous s'entendent comme suit :

ERIC KUSTER :

Eric Kuster Metropolitan Luxury Antwerpen BVBA ;

Contrat :

l'Offre convenue entre le Consommateur et ERIC KUSTER, y compris ces Conditions générales ;

Contrat à distance :

tout contrat dans lequel, dans le cadre d'un système de vente à distance de Produits et/ou de services organisé par ERIC KUSTER, il est exclusivement fait usage, jusqu'au moment de conclusion du contrat, d'une ou plusieurs techniques de communication à distance ;

Consommateur :

toute personne physique achetant des Produits et/ou des services auprès d'ERIC KUSTER et n'agissant (ni en tout ni en

partie) en exercice d'une profession ou d'une entreprise ;

Travaux en plus :

tous travaux et toutes fournitures non prévus par le Contrat et demandés par le Consommateur ;

Offre :

la proposition de Produits et/ou de Services faite par ERIC KUSTER au Consommateur ;

Somme de l'Offre :

la somme totale prévue dans l'Offre des Produits et/ou des Services sollicités par le Consommateur ;

Prix :

les prix que le Consommateur paie pour les Produits et/ou les Services d'ERIC KUSTER ;

Produits :

les produits que le Consommateur achète auprès d'ERIC KUSTER et spécifiés dans l'Offre ;

Services :

les services que le Consommateur achète auprès d'ERIC KUSTER et spécifiés dans l'Offre ;

Départ Entrepôt ou Ex Works :

Au départ du site où les Produits achetés par le Consommateur sont préparés pour transport.

Offre – la proposition d'ERIC KUSTER

8. Sauf clause contraire, toute Offre a une validité de trente (30) jours calendaires. Au bout de ce délai de trente (30) jours calendaires, l'Offre perd automatiquement sa validité et n'ouvre plus aucun droit.
9. L'offre contient une description complète et exacte des Produits et/ou services proposés. Cette description est suffisamment détaillée pour permettre au Consommateur d'évaluer la proposition de manière adéquate. Si ERIC KUSTER se sert d'images, celles-ci sont une représentation fidèle des Produits et/ou services proposés. Les erreurs manifestes ni les fautes manifestes n'engagent pas ERIC KUSTER.
10. Toute offre contient des informations permettant au Consommateur de bien comprendre quels sont les droits et obligations liés à l'acceptation de l'Offre. Cela concerne notamment :
 - le prix toutes taxes comprises ;
 - les éventuels frais de livraison ;
 - l'application, ou non, du droit de révocation ;
 - les modes de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ;
 - le délai d'acceptation de la proposition ou le délai dans lequel ERIC KUSTER garantit le prix ;
 - si le contrat, après sa conclusion, sera archivé et, dans l'affirmative, de quelle manière le Consommateur pourra le consulter ;
 - la manière à laquelle le Consommateur pourra, avant la conclusion du contrat, vérifier et, au besoin, rectifier les données qu'il aura fournies dans le cadre du contrat ;
 - s'agissant d'une transaction à exécution successive, la durée minimale du contrat à distance.
11. Les commandes du Consommateur ne pourront donner lieu à un Contrat et ne seront exécutées par ERIC KUSTER que si le Consommateur a signé l'Offre ou l'a confirmée par écrit (éventuellement par courriel) et que le Consommateur ait versé un acompte conformément à ces Conditions générales. Le Consommateur est obligé d'informer ERIC KUSTER de tous faits et toutes circonstances pouvant influencer sur l'exécution du Contrat dont il a connaissance ou dont il devrait raisonnablement avoir connaissance. ERIC KUSTER se réserve de refuser toute commande en cas de présomption sérieuse d'abus de droit ou de mauvaise foi, de présomption sérieuse de buts commerciaux inacceptables pour ERIC KUSTER ou d'épuisement de stock d'un article déterminé.
12. Tous travaux non mentionnés dans l'Offre ne relèvent pas du Contrat et pourront influencer sur le montant du Prix d'offre. Les travaux en plus seront facturés séparément. Le contrat relatif aux travaux en plus sera conclu séparément et sera en tout cas valable à défaut de confirmation dans les 15 jours suivant la présentation de l'Offre additionnelle.
13. S'agissant de l'achat de Produits, le Consommateur a la possibilité de résilier le contrat sans indication de motif pendant 14 jours. Ce délai de réflexion commence à courir le jour suivant celui de la réception du Produit par le Consommateur ou par un représentant préalablement désigné par le Consommateur et indiqué à ERIC KUSTER. Lors du délai de

- réflexion, le Consommateur manipulera avec soin le Produit et son emballage. Il ne débarrera et utilisera le Produit que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer s'il désire garder le Produit. En tout cas, l'envoi retour ne sera accepté que si l'article ne présente ni salissure ni détérioration et qu'il se trouve dans l'emballage original. S'il exerce son droit de révocation, il retournera le Produit avec tous ses accessoires et, si cela est raisonnablement possible, dans son état et son emballage d'origine, à ERIC KUSTER, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par ERIC KUSTER, lesquelles seront fournies au Consommateur à sa première demande.
14. S'agissant de la fourniture de services, le Consommateur a la possibilité de résilier le Contrat sans indication de motif pendant au moins quatorze (14) jours, commençant le jour de conclusion du Contrat. Pour exercer son droit de révocation, le Consommateur s'alignera sur les instructions raisonnables et claires y raisonnables fournies par ERIC KUSTER au moment de la proposition et/ou au plus tard au moment de livraison.
 15. Une fois échu un éventuel délai de révocation légal, le Consommateur ne pourra plus annuler la commande.
 16. Si le Consommateur exerce son droit de révocation, sa participation aux frais n'excédera pas le montant des frais de retour. Si le Consommateur a payé une somme, ERIC KUSTER remboursera cette somme dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant le jour de retour ou de révocation.
 17. ERIC KUSTER peut exclure le droit de révocation du Consommateur dans la mesure où cela est prévu aux articles 18 et 19 ci-dessous. L'exclusion du droit de révocation ne sera valable que si ERIC KUSTER a clairement mentionné ce fait dans la proposition ou, au moins, en temps utile avant la conclusion du contrat.
 18. L'exclusion du droit de révocation ne sera possible que pour des Produits :
 - qui sont réalisés par ERIC KUSTER conformément aux spécifications du Consommateur ;
 - qui sont manifestement de nature personnelle ou qui sont des Produits faits sur mesure ; ou
 - qui, de par leur nature, ne peuvent être retournés.
 19. L'exclusion du droit de révocation ne sera possible que pour des services dont, avec le consentement exprès du Consommateur, la fourniture a commencé avant l'expiration du délai de réflexion.
 20. Pour autant qu'il y ait prestation de services par ERIC KUSTER, toute Offre est, le cas échéant, sans engagement et est basée sur les données et plans que le Consommateur aurait fournis et les mesures qui en découlent ainsi que sur les mensurations qu'ERIC KUSTER aurait effectuées. ERIC KUSTER n'est pas responsable des conséquences de mensurations inexactes qui n'ont pas été effectuées par ERIC KUSTER elle-même. Le Consommateur est obligé d'informer ERIC KUSTER antérieurement à l'acceptation de l'Offre de tout fait et/ou toute circonstance pouvant influencer sur l'exécution du Contrat, dans le mesure où il en avait ou devait en avoir connaissance.
 21. ERIC KUSTER se réserve, le cas échéant, la propriété intellectuelle de tous les dessins, images, plans, échantillons et modèles fournis en annexe à l'Offre. À la première demande d'ERIC KUSTER, ils devront être immédiatement rendus, sans préjudice de toute autre mesure légale dont ERIC KUSTER dispose pour préserver ses droits. Le Contrat n'implique donc aucune transmission de droits intellectuels.
- ### Prix et frais
22. **Généralités**
 - Sauf mention contraire expresse, tous les prix d'ERIC KUSTER sont libellés en EUROS et s'entendent toujours hors TVA. Pendant la durée de validité mentionnée dans la proposition, les prix des Produits et/ou services proposés ne sont pas augmentés, sauf modifications de prix résultant de changements des taux de TVA. Par dérogation à ce qui dit à l'alinéa précédent, ERIC KUSTER pourra proposer à des prix variables des Produits ou des services dont les prix sont sujets aux fluctuations du marché financier sur lesquelles ERIC KUSTER n'a aucune influence. Cet assujettissement aux fluctuations et le fait que les prix éventuellement mentionnés relèvent un caractère indicatif sont signalés dans l'offre.
 23. **L'acompte**
 - ERIC KUSTER demande du Consommateur, une fois acceptée l'Offre, le versement d'un acompte à concurrence de 50% de la Somme totale de l'offre, le cas échéant y compris la TVA, et ce pour autant qu'aucune disposition légale

contraignante ne stipule que le versement d'un acompte n'est pas autorisé.

24. **Autres frais additionnels**

- Sauf convention contraire, ERIC KUSTER pourra, après l'acceptation de l'Offre, facturer des tarifs horaires, des frais de déplacement et autres charges pertinentes éventuelles. L'application de l'article 1793 du Code civil est exclue.

25. **Modifications de prix**

- Si une modification de prix a lieu après l'acceptation de l'Offre mais avant la livraison ou la réception, celle-ci n'influera pas sur le prix convenu s'il se présente dans les six (6) mois de l'acceptation de l'Offre.

26. Toute modification de prix intervenant dans le cadre de soldes, de liquidation totale, de modèles d'exposition, de rabais, d'actions, de promotions est exclue de l'Offre convenue.

Réserve de propriété

27. ERIC KUSTER est et reste propriétaire des Produits qu'elle fournit au Consommateur tant que le Consommateur n'a pas acquitté la totalité de la Somme de l'offre (majorée des éventuels frais et d'intérêts). Le cas échéant, le Consommateur est obligé de manipuler les Produits fournis avec soin et précaution. Nonobstant cette réserve de propriété, les risques sont transférés au Consommateur dès leur livraison.

28. Au cas où la Somme (finale) de l'offre n'aurait pas été acquittée par le Consommateur antérieurement à la livraison, il est interdit au Consommateur de vendre et/ou de donner ou mettre en gage à des tiers les Produits fournis ou de les enlever ou faire enlever des locaux où ils sont livrés, tant que la totalité de la Somme de l'offre majorée des éventuels intérêts et frais n'a pas été payée à ERIC KUSTER.

Livraison/Date de livraison

29. Le délai de livraison n'est pas un délai fatal, sauf convention contraire.

30. La livraison s'entend Ex Works, ERIC KUSTER informant par écrit que les Produits, quel que soit le mode de transport, sont prêts pour être retirés par le Consommateur. Le transport se fait aux frais et aux risques du Consommateur, qui doit s'assurer contre les éventuels dommages. Dès ce moment-là, les risques de

perte, de vol et de dommage sont transférés au Consommateur.

31. Le Consommateur s'engage à retirer les Produits au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'information par écrit susvisée.

32. Le Consommateur qui, à tort, refuse de retirer ou de prendre réception des Produits proposés devra payer les frais qui en découlent, comme les frais de stockage ou de fret, sans préjudice des autres indemnités dont le prix convenu, les intérêts et l'augmentation forfaitaire dévolue à ERIC KUSTER.

33. À la demande du Consommateur, les Produits pourront être transportés au site mentionné dans le Contrat (ce toutefois toujours avec application de la disposition Ex Works décrite dans Définitions sous 7.). Dans le cas où ERIC KUSTER se charge du transport des Produits, le Consommateur devra payer à ERIC KUSTER tous les frais de transport, tous les frais d'assurance et, le cas échéant, les frais de douane et la TVA antérieurement à l'expédition.

La réception – la livraison

34. Les obligations du Consommateur contenues dans le présent sous-titre n'affectent pas les droits et obligations de droit commun du Consommateur.

35. Le Consommateur est obligé d'assurer que :

- le site où la réception ou la livraison a lieu puisse être fermé à clef de manière adéquate ;
- le site où la réception ou la livraison a lieu soit accessible et que, en outre, pour autant que cela soit raisonnablement possible, tout soit fait pour permettre une réception/livraison souple ;
- les sous-couches soient mises à disposition exemptes de chaux, de restes de ciment et de souillure et de parties décollées, et balayées et rangées ;
- dans le local où les travaux devront être effectués, il y ait électricité, lumière, chauffage, eau et suffisamment d'aération.
- Au cas où le Consommateur n'aurait pas assuré les circonstances susvisées ou aurait manqué à ses obligations, ERIC KUSTER pourra, à son appréciation et à sa discrétion, facturer des frais.

36. Le Consommateur informera en temps utile ERIC KUSTER de circonstances

exceptionnelles nécessitant l'emploi d'un ascenseur, d'un palan ou d'une grue. Tout cela sera à la charge du Consommateur.

37. En cas d'information incorrecte ou incomplète fournie par le Consommateur, les frais d'équipements spéciaux seront à sa charge. Tout dommage résultant de l'emploi d'équipements spéciaux sera aux risques et pour le compte de celui qui les emploie, sauf si le dommage ne saurait lui être imputé.
38. Si, pour l'exécution d'une commande par ERIC KUSTER, une autorisation est requise, de quelque nature qu'elle soit, il relève de l'obligation du Consommateur d'obtenir cette autorisation. Si le Consommateur fait exécuter des travaux par ERIC KUSTER sans que, le cas échéant, l'autorisation y relative ne soit obtenue, le Consommateur en porte seul l'entière responsabilité. Le Consommateur (i) devra en tel cas payer à ERIC KUSTER les prestations réalisées, (ii) ne pourra engager la responsabilité d'ERIC KUSTER en paiement d'une quelconque indemnité et il s'engage irrévocablement à garantir ERIC KUSTER des sanctions (indemnités, pénalités, rétributions, ...) qui pourraient être imposées à ERIC KUSTER dans ce contexte.

Stockage de Produits non livrés

39. Si les Produits doivent être livrés chez le Consommateur mais ne sont pas ou ne peuvent pas être livrés à la date de livraison convenue pour une cause imputable à ERIC KUSTER, ERIC KUSTER procédera dans un délai raisonnable à une deuxième livraison.
40. Si les Produits sont présentés pour livraison chez le Consommateur mais ne sont pas ou ne peuvent pas être acceptés à la date de livraison convenue pour une cause imputable au Consommateur, ERIC KUSTER facturera au Consommateur tous les frais du transport de retour des Produits à l'entrepôt ainsi que les éventuels frais de stockage et autres dommages et frais.
41. Si même la deuxième livraison n'est pas ou ne peut pas être acceptée, ERIC KUSTER demandera formellement exécution du Contrat et facturera les frais de stockage, les frais de transport, les frais personnels et les éventuels dommages et autres charges, sans préjudice du droit de dommages et intérêts complémentaires ou supplétifs.
42. Si la totalité de la Somme de l'offre a été acquittée par le Consommateur antérieurement à la livraison des Produits, mais la livraison n'était pas possible ou désirable, ERIC KUSTER gardera les Produits en stock durant

un délai maximum de six (6) mois, tout en facturant au Consommateur les frais de stockage, sauf convention contraire.

43. Si, au bout du délai de six (6) mois, le Consommateur ne procède pas au retrait des Produits, le Consommateur déclare d'ores et déjà renoncer à tout droit relativement aux Produits (non retirés), de sorte que, au bout du délai de six (6) mois, ERIC KUSTER pourra librement disposer des Produits et pourra si besoin les vendre à une autre partie. Avant d'y procéder, ERIC KUSTER devra informer le Consommateur par écrit (ou par courriel) de son intention. Si 100% de la Somme de l'offre ont été acquittés, 40% de la Somme de l'offre seront restitués, excepté les Produits faits sur mesure.
44. Les frais mensuels de stockage seront égaux à 1% de la valeur de vente (hors TVA) des Produits stockés, avec un minimum de 250,-- €, sauf si ERIC KUSTER démontre que ses frais sont plus importants.

Le paiement

45. Tous les Prix mentionnés dans l'Offre sont libellés en euros et s'entendent hors taxe sur le chiffre d'affaires (TVA), le cas échéant. Tous les paiements doivent se faire à l'ordre du numéro de compte bancaire mentionné sur la facture. Les paiements par carte de crédit ne peuvent pas être acceptés.
46. En cas d'acceptation de travaux, la rémunération comprend la somme du contrat convenue et majorée, le cas échéant, d'une rémunération sur la base d'un tarif horaire convenue de (les collaborateurs de) ERIC KUSTER ainsi qu'une répercussion pour frais de voyage et autres frais (hors TVA).
47. Le paiement des 50% restants de la Somme totale de l'offre devra être effectué dans la semaine précédant la date de livraison prévue ou réelle, mais au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la livraison. Tout Contrat, même s'il comprend l'acceptation de travaux, se fait sous cette condition générale.
48. Si, en exécution du Contrat, ERIC KUSTER exécute une livraison de manière fractionnée, ERIC KUSTER pourra, si cela a été convenu à l'avance, avant de procéder à toute livraison partielle, réclamer paiement de toute la livraison partielle. Le Consommateur recevra une facture partielle pour toute livraison partielle. Le paiement devra se faire au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la livraison.
49. La facture prévoit un délai de paiement de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de facture, sauf convention contraire. Le

Consommateur est automatiquement en défaut à l'expiration du délai de paiement. Si, au bout de quinze (15) jours, la facture n'a pas été ou n'a pas été entièrement payée, ERIC KUSTER pourra, si un acompte a été versé, suspendre la date de livraison convenue. S'il s'agit d'une facture de répercussion, ERIC KUSTER pourra suspendre la date de livraison précédemment convenue. Les frais qui en découlent sont à la charge exclusive du Consommateur.

50. À l'expiration du délai susvisé de quinze (15) jours ouvrables, ERIC KUSTER pourra réclamer l'exécution formelle des obligations découlant du Contrat.
51. À compter de la date d'échéance mais seulement après mise en demeure, toute facture non payée (ou non entièrement payée) est productive d'un intérêt mensuel au taux de 1% de la somme principale due (toute partie de mois étant considérée comme un mois entier), et ce jusqu'à la date de parfait paiement. En cas de non-paiement ou de paiement tardif, il sera en outre dû de plein droit et sans nécessité de mise en demeure une indemnisation forfaitaire de 10% de la somme facturée, avec un minimum de 90 EUR.
52. Tout non-paiement à la date d'échéance et tout défaut de paiement entraîne l'exigibilité des factures, même celles non échues, émises à ce moment-là et annule automatiquement pour l'avenir toute facilité de paiement et toute escompte.
53. En cas de contestation de la facture, celle-ci doit être protestée de manière motivée par lettre recommandée, et ce, sous peine de déchéance, dans les huit (8) jours de sa réception.

Frais supplémentaires, travaux en plus et/ou en moins

54. Les frais qui sont dus à une inexécution de la part du Consommateur ou qui sont dus au fait que celui-ci rend impossible l'avancement des travaux ou les empêche de toute autre manière, sont répercutés sur le Consommateur par dérogation à la Somme totale de l'offre.
55. Les travaux en plus et/ou en moins sont répercutés à l'appréciation et à la discrétion d'ERIC KUSTER.

Suspension et résolution

56. Si le Consommateur manque d'honorer ou d'honorer de manière appropriée une quelconque obligation résultant de l'Offre acceptée ou de ces Conditions générales, ERIC KUSTER pourra suspendre en tout ou en

partie l'exécution du Contrat ou le résoudre en tout ou en partie par voie extrajudiciaire.

57. En cas de non-paiement en temps utile d'une ou plusieurs factures, de manifeste insolvabilité du Consommateur ou de doutes à ce sujet ou au sujet de la possibilité du Consommateur d'honorer ses engagements, ERIC KUSTER pourra, sans nécessité d'aucune mise en demeure, soit suspendre toute prestation jusqu'à ce que le Consommateur ait honoré ses engagements (que ceux-ci soient ou non déjà exigibles), ou que le Consommateur ait constitué suffisamment de sûretés pour garantir qu'il honorera ses engagements, soit résoudre par voie extrajudiciaire le ou les contrats existants avec le Consommateur par simple lettre recommandée, auquel cas ERIC KUSTER aura droit à une indemnisation égale à 25% du prix convenu, sans préjudice du droit d'ERIC KUSTER de prouver et de réclamer des dommages et intérêts supérieurs ou des frais supérieurs.
58. Si, lors de l'exécution des Services et/ou des travaux, il s'avère que l'exécution complète et correcte du Contrat est définitivement impossible pour cause de circonstances dont ERIC KUSTER n'avait ni ne devait avoir connaissance au moment de conclure le Contrat, ERIC KUSTER pourra exercer son droit, que le Consommateur lui confère, de modifier le Contrat de manière à ce qu'il puisse être exécuté correctement et complètement. Si, pour des raisons qui lui sont propres, ERIC KUSTER n'exerce pas ce droit, ERIC KUSTER sera libre de mettre immédiatement fin au Contrat ou de le résoudre par voie extrajudiciaire. En ce cas, le Consommateur sera tenu de rembourser à ERIC KUSTER les frais déjà engagés dans le cadre de l'exécution des travaux.

Réclamations et responsabilité

59. ERIC KUSTER garantit que les Produits et/ou services répondent au Contrat, aux spécifications contenues dans l'offre, aux exigences raisonnables de qualité et d'utilité et aux dispositions légales et/ou réglementations administratives existant à la date de conclusion du Contrat.
60. Le Consommateur doit inspecter immédiatement et à fond toute livraison de biens et/ou de services faite par ERIC KUSTER. Au moment de la livraison, tout vice apparent doit être annoté sur le bon de livraison puis être notifié par le Consommateur dans un délai de huit (8) jours suivant la livraison par lettre recommandée, à défaut de quoi la

livraison sera considérée comme acceptée. La réception, la mise en service et/ou le paiement (partiel) des Produits fournis sera irrévocablement considéré comme approbation et acceptation définitives par le Consommateur des Produits fournis par ERIC KUSTER. ERIC KUSTER n'est pas responsable de vices apparents du moment où la livraison a été acceptée. La responsabilité d'ERIC KUSTER pour vices cachés se limite à une période de 24 (24) mois à compter de la livraison et aux cas où les vices ne peuvent être considérés comme acceptés. Les vices sont réputés acceptés si le Consommateur n'a pas notifié par lettre recommandée le vice à ERIC KUSTER dans les huit (8) jours suivant sa constatation ou suivant le moment où le Consommateur aurait dû le constater, si le Consommateur a continué à utiliser le produit livré ou s'il a procédé au paiement après constatation du vice. Les vices cachés ne peuvent donner lieu à indemnisation que s'ils ont été détectés avec célérité et notifiés dans le délai susvisé par lettre recommandée et si les Produits n'ont pas encore été pris en traitement ou transformés. L'éventuelle indemnisation ne pourra en aucun cas excéder le prix des Produits. La garantie d'ERIC KUSTER pour vices cachés se limite en tout état de cause au remplacement du Produit défectueux, pour autant qu'un remplacement soit possible. Si un remplacement n'est pas possible, la garantie d'ERIC KUSTER se limite au remboursement du prix payé et à la reprise du produit défectueux, pour autant que cela est possible. Le Consommateur ne pourra faire valoir auprès d'ERIC KUSTER des réclamations ayant trait à l'exécution des travaux réalisés que s'il les présente dans les dix (10) jours ouvrables de la réception des travaux. Si la présentation dans ce délai n'est pas raisonnablement possible, le délai de dix (10) jours commence à courir dès le moment où le vice a été constaté ou aurait pu être constaté. La réclamation doit être concrète et bien motivée et, si besoin, être étayée par des photos de détail. Si et pour autant que le Consommateur laisse s'écouler les délais de réclamation convenus, il accepte la déchéance de tous les droits ayant trait à réparation ou à l'exécution effective du Contrat.

61. Si le Consommateur, à l'encontre de l'avis d'ERIC KUSTER, désire (faire) effectuer ou empêcher certains travaux, toute réclamation y relative est exclue.
62. Aucune réclamation n'est admissible :
- en cas d'usure normale ;
 - si les Produits ont été exposés à des conditions anormales ou si le

Consommateur les a manipulés de manière négligente ou maladroite ;

- si les problèmes liés aux Produits sont le fait ou la faute intentionnelle d'une quelconque personne, en ce compris le Consommateur ou ses préposés ;
 - en cas d'apparition de décolorations ou de microfissures due à l'action directe de sources de chaleur, en ce compris le soleil, les conduites de chauffage central et les feux ouverts ;
 - en cas de changements d'humidité atmosphérique ou de température, ou de taux d'humidité atmosphérique trop bas ou trop hauts dans le local concerné et les locaux voisins ;
 - en cas de problèmes résultant de situations de force majeure ;
 - à l'expiration d'un délai d'un an suivant la livraison.
63. Si, compte tenu de ce qui précède, la réclamation du Consommateur est fondée, ERIC KUSTER, dans un délai raisonnable, à son appréciation et à sa discrétion soit (a) livrera les produits manquants soit (b) réparera le préjudice soit (c) remplacera les produits livrés.
64. ERIC KUSTER et le Consommateur conviennent qu'ERIC KUSTER n'est pas responsable du préjudice subi ou à subir par le Consommateur et résultant d'un manquement, d'une faute, d'un paiement indu et/ou d'un enrichissement injustifié, sauf si le préjudice est la conséquence d'une négligence grave et démontrable ou de malveillance de la part d'ERIC KUSTER. Le Consommateur renonce dès à présent expressément à engager la responsabilité d'ERIC KUSTER dans les cas visés dans la première phrase de la présente disposition.
65. Pour autant qu'ERIC KUSTER serait tenue à verser une quelconque indemnisation au Consommateur pour cause de vices dans les Services, Produits et/ou travaux fournis, cette indemnisation se limite dans tous les cas à 50% maximum de la Somme nette de l'offre acceptée. ERIC KUSTER et le Consommateur conviennent qu'ERIC KUSTER ne sera en aucun cas responsable à concurrence d'une somme supérieure à celle qui lui sera versée à titre de son assurance responsabilité, le cas échéant.
66. ERIC KUSTER et le Consommateur conviennent qu'ERIC KUSTER ne saurait être tenue responsable de tout préjudice résultant des agissements d'un tiers intervenant à la demande du Consommateur sans être impliqué

dans l'Offre ni dans ces Conditions générales. S'agissant de l'intervention du tiers, ERIC KUSTER fera preuve, dans la limite de ce qui est raisonnable, d'un maximum de diligence. En tout état de cause, la responsabilité d'ERIC KUSTER se limite au préjudice direct et prévisible causé à la livraison elle-même, étant exclu tout préjudice d'emploi ou d'exploitation et toute forme de préjudice indirect et/ou consécutif, comme par exemple la perte de revenus, de consommateurs, de bénéficiaires, de goodwill etc.

67. L'exécution des commandes passées à ERIC KUSTER et/ou des travaux se fait exclusivement au bénéfice du Consommateur. Aucun tiers ne pourra puiser aucun droit du contenu de l'exécution des prestations de services et/ou travaux réalisés pour le Consommateur. Si et pour autant que le Consommateur engage avec un tiers une relation de droit ayant d'une quelconque manière un point commun avec l'Offre acceptée ou ces Conditions générales, cela sera entièrement aux risques et pour le compte du Consommateur. En aucun cas, ERIC KUSTER n'y sera partie, sauf convention expresse et écrite contraire. Le Consommateur s'oblige explicitement à en informer clairement le tiers, qui n'est donc pas impliqué dans ce Contrat ni dans les Conditions générales.

Droits de propriété intellectuelle

68. Le Consommateur ne pourra pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle (en ce compris, sans s'y limiter, marques, dénominations commerciales, logos, images, texte, droits sur les dessins, brevets et droits d'auteur, descriptions de produit ou d'autres mots ou symboles) d'ERIC KUSTER ou de l'une des entreprises liées à elle. ERIC KUSTER et les entreprises liées à elle se réservent tous les intérêts de propriété afférents à ces droits. Le Consommateur s'engage à ne rien faire qui puisse porter préjudice ou nuire de toute autre manière à la propriété d'ERIC KUSTER ou à celle des entreprises liées à elle, et/ou à la valeur de ces droits de propriété intellectuelle.

Force majeure

69. Tout cas de force majeure ou de cas fortuit libère ERIC KUSTER de plein droit de tout engagement, quel qu'il soit, sans que le Consommateur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation. Si, pour l'exécution de ses obligations, ERIC KUSTER dépend par exemple des fournitures d'une entreprise tierce,

ces dispositions s'appliquent également en cas de force majeure ou de cas fortuit auprès de ce tiers si l'exécution des obligations d'ERIC KUSTER s'en trouvent retardée ou empêchée.

70. Notamment les situations suivantes seront considérées comme force majeure : accidents, rupture de matériaux, circonstances météorologiques exceptionnelles, incendie, grèves, lock-out, vol, terrorisme, guerre, épidémie et encombrement routier exceptionnel.

Signature et preuve

71. Le Consommateur accepte l'apport de preuves par voie électronique.
72. Le Consommateur est seul et exclusivement responsable de l'exactitude de toutes les données qu'il fournit.
73. La confirmation finale de la commande par le Consommateur vaut acceptation de la commande au prix indiqué. La validation par le Consommateur vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations via le site web ou tout autre média.

Autres dispositions

74. Les dispositions complémentaires ou dérogatoires aux présentes conditions générales ne peuvent s'appliquer au détriment du Consommateur et doivent être établies par écrit ou de telle sorte qu'elles pourront être accessibles au Consommateur et être stockées sur un support d'informations durable.
75. Ce qui est prévu dans ces conditions et dans toute correspondance ultérieure concernant le Contrat, les Produits et Services, en ce compris, sans s'y limiter, la fixation du prix et les litiges qui pourraient naître entre les parties, est confidentiel et le Consommateur s'engage à ne rien divulguer de ce qui y est prévu, sauf obligation légale.
76. Tous les Produits et Services fournis par ERIC KUSTER sont assujettis à la TVA. Le régime TVA effectivement applicable dépend des faits et circonstances réels concernant la livraison des Produits ou la fourniture du Service.
77. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une quelconque disposition du Contrat serait d'une quelconque manière jugée invalide ou illégitime, cette invalidité ou illégalité laisse intacte la validité du Contrat et ERIC KUSTER remplacera la disposition litigieuse par une disposition valide et opposable dont l'intention et les conséquences économiques s'approchent autant que possible à celles de la disposition litigieuse. Si la disposition ne se

laisse pas modifier de telle manière qu'elle soit valide et opposable, elle pourra être séparée du Contrat sans affecter la validité et l'opposabilité des autres dispositions du Contrat.

78. Le Consommateur n'est pas autorisé à céder à un tiers ses droits et obligations découlant du Contrat sans l'autorisation d'ERIC KUSTER ou à les remplacer. Le Consommateur donne dès à présent autorisation pour la cession ou le remplacement de (une quelconque partie de) ses obligations par ERIC KUSTER à un tiers.
79. Le Consommateur n'est pas autorisé à compenser des sommes dues par ERIC KUSTER avec des sommes dues par le Consommateur.
80. Tout contrat entre ERIC KUSTER et le Consommateur est régi par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne. Tout litige résultant des présentes Conditions générales ou du Contrat sera tranché par les tribunaux de l'arrondissement d'Anvers, section Anvers.

Anvers, Belgique,
Janvier 2018.

